



Prêt d'un véhicule vétuste et détérioration

Par **nath**, le **11/02/2011** à **15:53**

Bonjour,rnrnrnrUn ami m'a prêté en novembre 2009 une vieille camionnette.rnrLors du prêt, mon ami m'a confirmé que le camion était en bon état, et qu'il n'y avait rien à faire (huiles, vidange...etc). J'ai fait les vérifications suivantes avant utilisation : huiles, eau...et tout était ok.rnrCette camionnette est restée de longs mois garée, sans utilisation et sans assurance car il ne s'en servait pas. On l'a fait rassurer pour mes déplacements.rnrJ'habite Toulouse et me suis servie de sa camionnette sur Toulouse sur 3 ou 4 déplacements pour transporter du matériel.rnrJe suis tombée en panne un dimanche avec le véhicule et l'ai fait rapatrier au garage. Verdict : moteur serré car plus d'huile.rnrAffreuse surprise pour moi car aucun voyant ne s'était allumé....et au vue de mon peu de déplacements, n'ai eu aucune méfiance.rnrApparemment, le camion devait avoir quelques dysfonctionnements (vielle camionnette : une bonne quinzaine d'années).rnrBien évidemment, j'ai donné une première indemnisation pour réparation en janvier 2010 : 660 euros par chèque (plus de 60% de la valeur du camion...qui n'en vaut que 1000). Indemnisation que je juge normale et à la fois un ami qui me rend responsable à 100%...mais a fini par admettre une part de sa responsabilité. rnrJe lui ai fait plusieurs propositions : rnr- acheter sa camionnette : refus de sa part rnr- acheter à 50% les pièces et faire les réparations par un membre professionnel de ma famille : refus de sa part prétextant qu'il était pressé rnrAu final, indemnisation rapide de ma part au vue de sa pression à mon égard et s'est décidé à des réparations 5 mois après.rnrNombreux échanges et conflits avec cet ami....à la fois il voulait une indemnisation, et à la fois le vendre (double source financière).rnrIl a cherché mille et une solutions et s'est enfin décidé à le faire réparer...vers mai 2010 malgré mon indemnisation immédiate.rnrAujourd'hui il veut plus, et souhaite entrer dans une procédure de recouvrement.rnrQue puis-je faire ? Quels sont mes droits ? rnrJe juge sa demande injuste du fait que son véhicule n'était pas en état...et que de par sa vétusté, l'incident m'est arrivé.rnrQue dois-je faire ? rnrMerci pour votre aide.rnrBien cordialement,